Seignelay, notre village

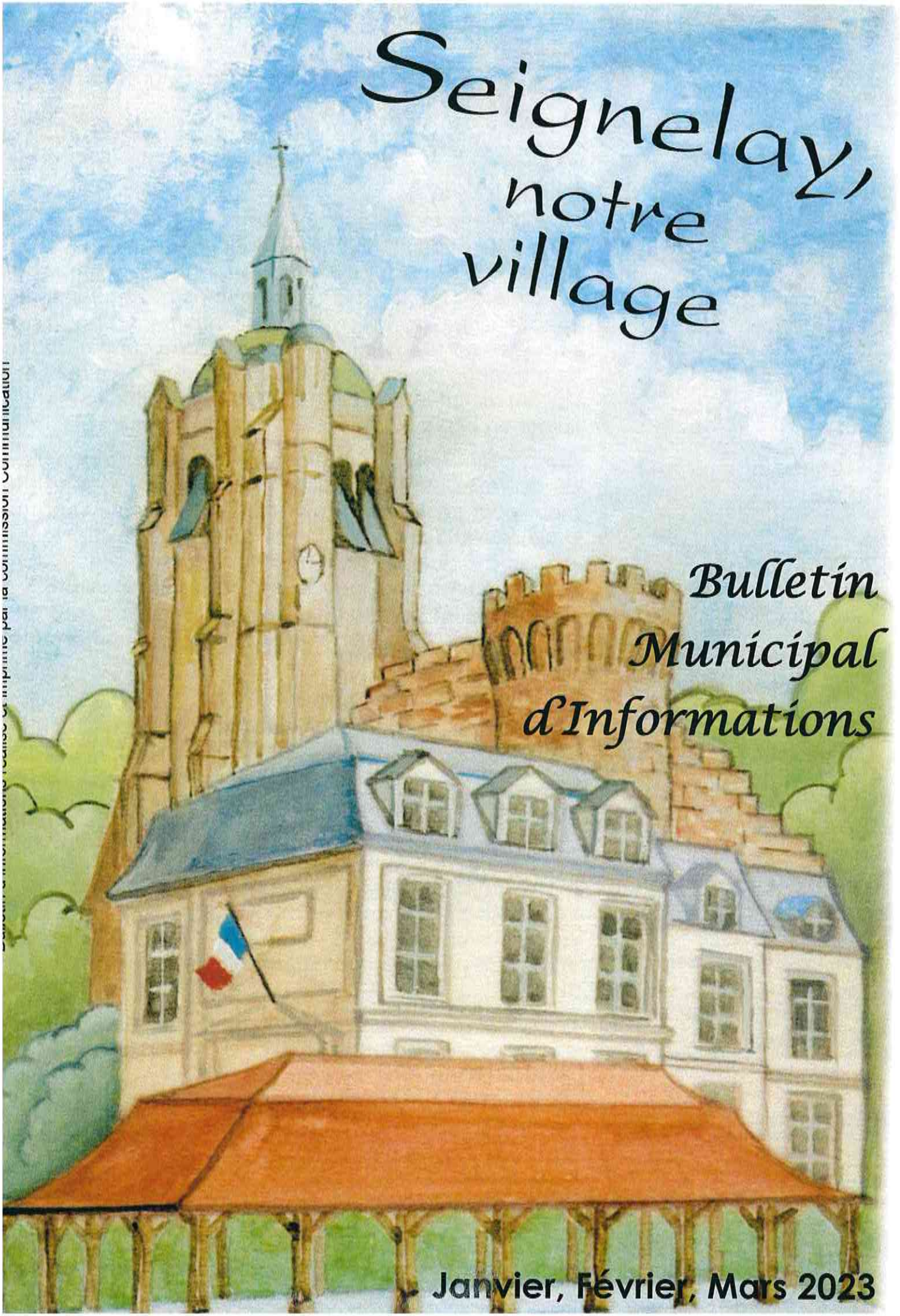

Bulletin Municipal d'Informations

Janvier, Février, Mars 2023

Parution à périodicité trimestrielle imprimée par la Commission Communication

Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi:	8h00 - 12h00
	14h00 - 17h30
Mardi:	8h00 - 12h00
	14h00 - 17h30
Mercredi:	14h00 - 17h30
Jeudi:	8h00 - 12h00
Vendredi:	8h00 - 12h00
	14h00 - 17h30

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail : mairie@seignelay.fr

Site internet : www.seignelay.fr

Retrouvez nous également sur

Seignelay, Notre village

En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au : 06 10 64 34 34

Espace France services

03.86.31.08.17

france-services@seignelay.fr

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi :
9h-12h et 14h-8h
Le samedi : 9h30-12h.

1 - Edito

2 - Les Portes de Seignelay

3 - Réunion de Quartier

4 - Conseil Municipal

5 - CCSA

6 - Infos Diverses

7 - Vie Communale

8 - Enfance

9 - Vie Associative

10 - Vie Locale

Chères Seigneloises, Chers Seignelois,

Comme de tradition, au cours des mois d'avril le Conseil Municipal votera le budget annuel.

Vous n'êtes pas sans ignorer que c'est dans une période contrainte et compliquée que nous allons devoir élaborer ce nouveau budget communal. La hausse du coût de l'énergie, les hausse des coûts en général vont fortement impacter nos dépenses de fonctionnement. Une fois de plus, j'en appelle à la responsabilité et au civisme de tous les utilisateurs des bâtiments et structures publics pour être vigilant sur l'utilisation de l'éclairage, du chauffage et des fluides en général.

Concernant nos investissements, nous souhaitons malgré ce contexte tendu, maintenir notre politique d'investissement pour toujours améliorer les conditions de vie et les conditions d'accueil de notre village. Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voiries (avec l'aide de la CCSA), des bâtiments, nous poursuivrons en 2023 la même tendance que les années précédentes et toujours sans augmentation du taux de la fiscalité locale et cela depuis 2012.

Pour réaliser tous ces investissements, nous solliciterons l'aide de l'État par le biais du fond vert, notamment en ce qui concerne les travaux liés aux économies d'énergie.

Même si le contexte national ne porte guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir à Seignelay la joie de vivre. Les beaux jours arrivent et avec eux les nombreuses manifestations dans notre commune. N'hésitez pas à vous y rendre afin de vous couper de la sinistrose relayée par les divers médias et encourager nos associations et leurs bénévoles qui déploient tant d'efforts pour nous divertir.

D'ailleurs ne serait-il pas judicieux, dans ce climat tendu sur les retraites, d'octroyer quelques trimestres supplémentaires aux bénévoles qui s'engagent plusieurs années dans une association utile ?

Et n'oubliez pas : « Une retraite heureuse amène au fond des cœurs l'oubli des malheurs »(Voltaire).

Thierry CORNIOT

Maire de Seignelay

Vice-Président de la CCSA

LOTISSEMENT Les Portes de Seignelay

La vente des parcelles a débuté en début d'année et des permis de construire sont déjà autorisés.
Il reste des lots disponibles.

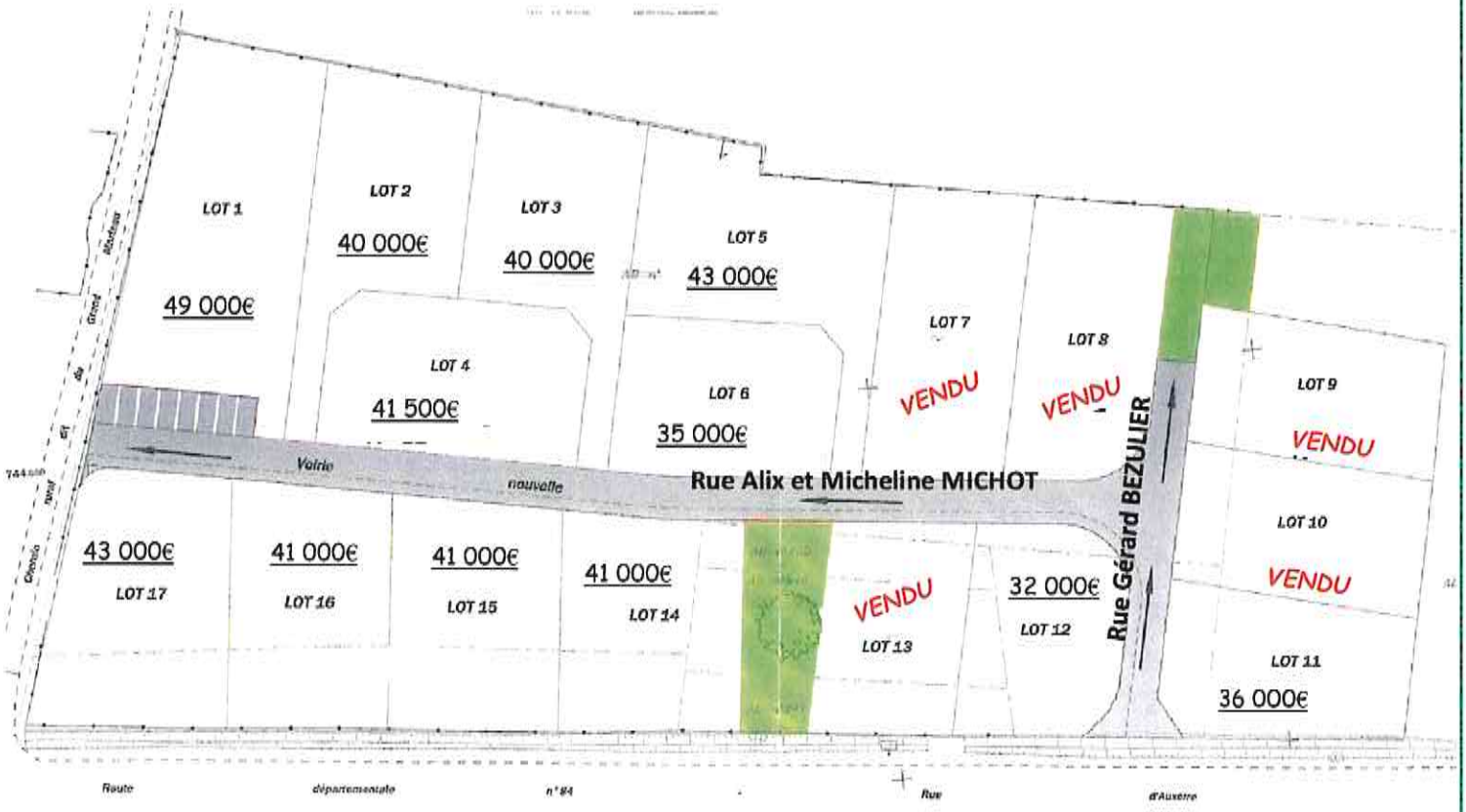

RÉUNION DE QUARTIER

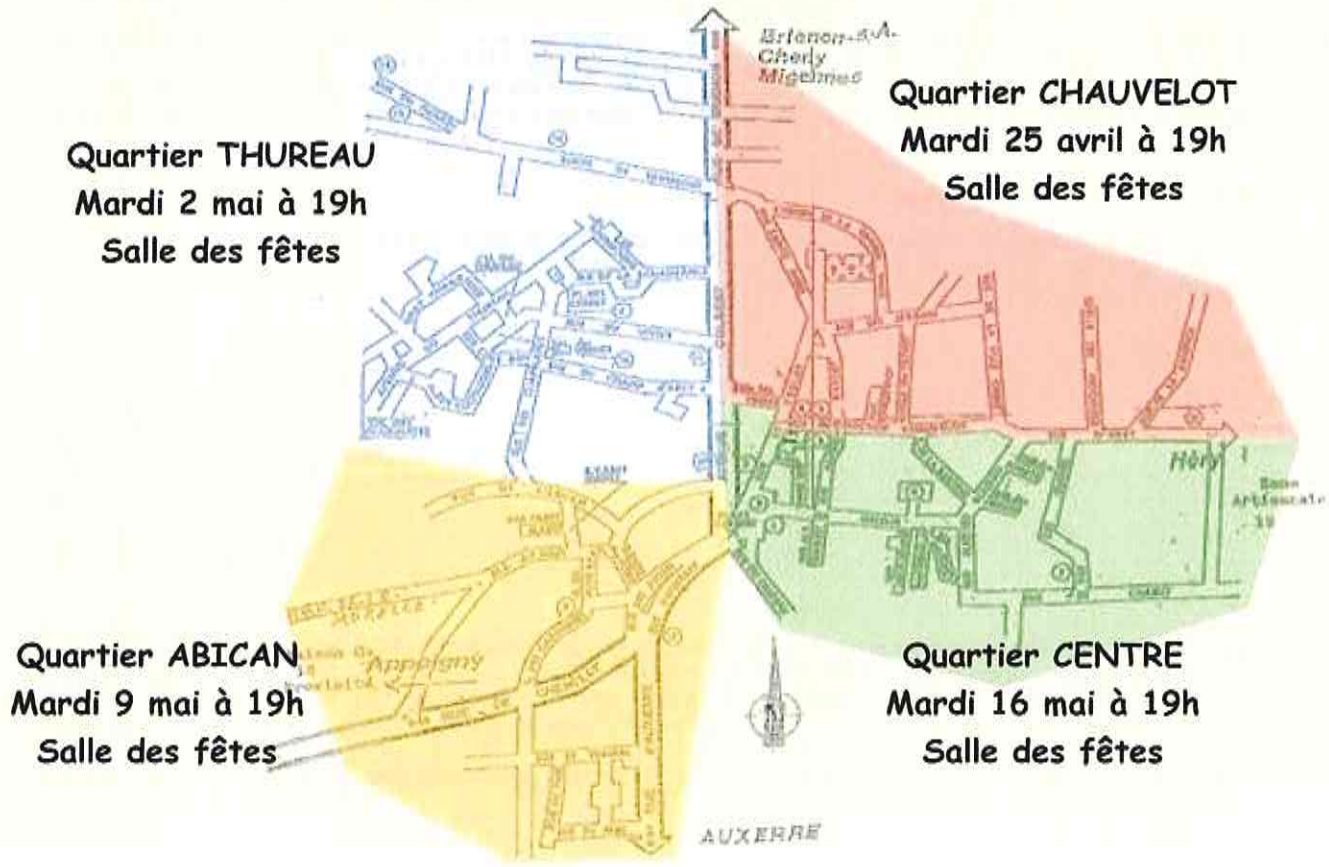

Echos de Conseil Municipal

Conseil municipal du 15 décembre 2022

2 – Actualisation des tarifs eau et assainissement: M le maire propose de ne pas augmenter la part communale pour l'année 2023. Notre budget eau et assainissement est sain et nous ne prévoyons pas de gros travaux pour l'an prochain. Il faut préserver le pouvoir d'achat des administrés.

3 – Subvention Maison de l'enfance : tous les ans en fin d'année, nous basculons du budget de la commune sur le budget de la maison de l'enfance la somme nécessaire à l'équilibre du budget, Mme SELLIER propose la somme de 180 000 €.

4 – Participation pour la commune de Beaumont aux goûters (maison de l'enfance) :
Présences réelles Périscolaire Beaumont soir: 2066 enfants présents, 2066 x 0,15 € (prix de revient d'un gouter) = **309.90 €**

5 – Paiement en tickets Cesu (maison de l'enfance) : Certaines familles bénéficient de chèques emploi service par le biais de leurs employeurs. Le CESU préfinancé est un titre de paiement émis par l'une des six structures habilitées par la Direction Générale des Entreprises et celui-ci permet de payer des services à la personne notamment les services enfance-jeunesse.
Pour obtenir le remboursement de ces tickets, une affiliation au Centre de Remboursement de Chèque Emploi Service Universel (CrCESU) est nécessaire. Il est à noter que cette affiliation existe déjà. Une participation financière est facturée aux gestionnaires des services qui acceptent ces types de paiement d'un montant minimum de 15,00 €.
Afin de permettre aux familles bénéficiaires de pouvoir utiliser leurs tickets CESU dans le règlement de leur participation au titre des accueils de loisirs ou accueils périscolaires, le conseil municipal accepte les tickets CESU comme mode de paiement des services enfance/jeunesse ;

6 – Décision (s) modificative (s) :
Eau et Assainissement - Fonctionnement Afin d'effectuer l'écriture pour les amortissements du budget Eau et Assainissent, il convient de prendre une décision modificative, soit, rajouter 1 200 € au chapitre 042, article 6811 et diminuer de 1 200 € le chapitre 011, article 61523:
En investissement recette le chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections aura donc un budget total de : 46 955 € et l'art 28158 (ordre) Autres, aura un budget total de 22.420€ pour équilibrer les sections.

Commune - Fonctionnement Afin de permettre le paiement en totalité des traitements des agents de la Commune de Seignelay, il convient de prendre une décision modificative, soit, de rajouter 6 000 € au chapitre 012, article 6411 et diminuer de 6 000 € le chapitre 011, article 605:

Lotissement - Fonctionnement / Investissement: afin de régulariser le solde du budget 2021 du lotissement, il convient de prendre la décision modificative ci-dessous,
Section fonctionnement - dépenses - Chap 042 - article 7133 : variations des en-cours de production de biens - 17 666.15€

Section investissement - recettes - Chap 040 - article 3355 : travaux + 17 666.15€

7 – Passage à la comptabilité M 57 budget commune et budget maison de l'enfance :
VU le Code général des collectivités territoriales ; VU l'article 106III de la loi n0° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; VU le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 el aloi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, VU l'avis favorable du comptable public ;
CONSIDERANT :
- Que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- Que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- Qu'une généralisation à l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;
- Qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- Qu'il apparait pertinent, pour la commune et la Maison de l'Enfance de Seignelay, compte tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2023, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;
- Que conformément à l'article 1 du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, la commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable. L'instruction budgétaire et comptable M57 développée et par nature pour le budget commune et le budget maison de l'enfance sera appliquée à partir du 1er janvier 2023.

8 – 25 % d'investissement - Dépenses d'investissements :

Budget commune : Afin d'engager, et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2022 et des décisions modificatives 2022, qui s'élèvent à 274 040 €.

	CHAPITRES	BUDGET + DM 2022	25%
Immobilisations incorporelles (Etudes)	20	63 500,00	15 875,00
Immobilisations corporelles	21	210 040,00	52 510,00
Autres immobilisations financières	27	500,00	125,00
	TOTAL	274 040,00	68 510,00

AUTORISATION ENGAGEMENT 25% - DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE	SOCIETE	OBJET	BATIMENT	MONTANT
21	JVS	1 ordinateur scenic premium + pack office	Mairie	1 393,20 €
Art.2183		Matériel de bureau		
21		3 casques de pompiers type 8 F1XF		1 318,32 €
Art.21568		Autres matériel et outillage d'incendie		
			TOTAL	2 711,52 €

Informations diverses :

Lotissement : M le maire informe le conseil municipal que nous venons de recevoir le rapport de la DRAC concernant les fouilles archéologiques. Celles-ci n'ont rien donné. De ce fait, monsieur le maire informe le conseil qu'il a rendez-vous le 6 janvier avec le notaire afin de signer toutes les pièces permettant la vente des terrains aux particuliers. Le bilan financier global du bureau d'étude est bon, malgré les hausses de matières premières, de l'énergie et autres. Si nous vendons au prix prévu (50 à 60 euros le mètre carré), nous devrions sortir avec un excédent d'environ 100 000 euros. Le bureau d'études nous a permis de bien manœuvrer.
M Pascal BINARD demande s'il y a déjà des réservations. M le maire l'informe qu'il y en a mais que pour le moment elles ne sont pas définitives.

Suite Informations diverses :

Restauration scolaire : M le Maire aimerait prendre un rendez-vous en début d'année pour renégocier la qualité et la composition des repas.

Les cabanes à livres sont terminées. Une sera posée sur la Place Colbert, et une autre dans le parc à côté des jeux d'enfants. Le principe est que les gens déposent des livres et en reprennent s'ils le désirent.

Un bilan sur l'éclairage public a été fait. On terminera le passage en LED en 2023. Nous allons prévoir un audit afin de passer tous les bâtiments communaux en LED.

L'appartement au- dessus de la Mairie va bientôt être libre. Il est composé de 3 chambres pour un loyer d'environ 500 euros. Le changement des menuiseries sera étudié.

Les réunions de quartiers reprendront au mois de Février. Le Maire demande aux conseillers d'être présents dans celle qui concerne leurs secteurs.

M le maire informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion d'information à la DGFIP avec Mme SELLIER. Une réforme concernant la taxe d'aménagement a été présentée. Celle-ci sera demandée à la fin des travaux et sur la bonne foi des pétitionnaires. Cela va poser quelques problèmes car certaines personnes vont être tentées de ne pas déclarer l'achèvement des travaux. De plus, la prévision des sommes dues ne pourra plus se faire et nous ne saurons plus le montant à mettre au budget.

Les vœux du maire auront lieu le 20 janvier 2023.

Questions diverses :

M BINARD demande si la commune a eu un retour concernant le courrier qu'il a envoyé à la CCSA. M Le Maire n'a pas de réponse. La Société qui intervient pour le marquage au sol nous indique que ce n'est pas possible en hiver.

M BINARD demande s'il est possible de rajouter qu'il a lors du dernier conseil municipal, proposé une étude concernant l'éclairage des passages piétons. M le maire l'informe qu'il a demandé à un bureau d'étude de nous faire une proposition concernant la sécurisation de la rue Gatelot. Celle-ci sera proposée au conseil municipal prochain.

Mme DANCIN demande si un prestataire a été retenu pour le nettoyage des vitres et notamment à l'espace France services. M le maire lui propose de prendre attache auprès du prestataire qui effectue le nettoyage des vitres des commerces du village.

Mme CORTES-LANTENOIS demande pourquoi le panneau publicitaire n'est toujours pas remplacé. Monsieur le maire lui rappelle que les panneaux ne sont pas la propriété de la commune et qu'il y a un conflit entre assurances.

Mme CORTES LANTENOIS demande s'il est possible de prévoir début janvier une visite surprise au restaurant scolaire. M le maire l'informe qu'une date sera prévue.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus de la commune sur www.seignelay.fr et au panneau d'affichage

Retrouvez toutes les informations de la Communauté-de-communes-Serein-et-Armance sur www.cc-sereinarmance.fr

Serein et Armance
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

37 avenue du Général Leclerc - 89600 SAINT-FLORENTIN
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi : 9h-12 et 14h-17h - 03 86 80 50 50

https://cc-sereinarmance.fr/reduire-trier-et-valoriser-les-dechets/

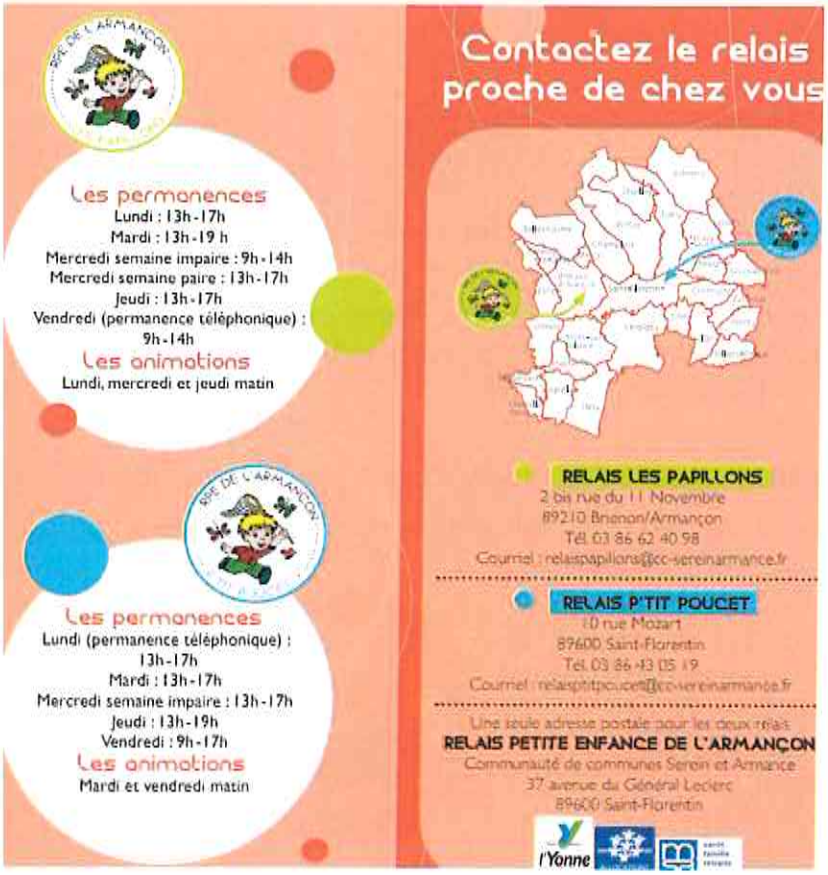

PORTAGE DE REPAS à domicile

Service administratif : **03 86 35 94 15**

- lundi et jeudi ▸8h15 - 15h30
- mercredi ▸8h15 - 11h15

Mail : portagerepas@cc-sereinarmance.fr

En dehors de ces horaires :

Secteur Florentinois :
07 60 36 38 44

Secteur Brienon / A - Seignelay :
06 78 39 51 63

CIVISME L'AFFAIRE DE TOUS

Divagation des animaux

Est considéré comme en état de divagation tout chien livré à son seul instinct qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, de tout instrument sonore permettant son rappel ou d'une distance dépassant 100 mètres.

Le maire est habilité au titre de son pouvoir de police à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT) afin d'intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. *(www.service-public.fr)*

<u>Les déchets</u> : Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit tel que les déjections animales, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, **est passible d'une contravention.**

NETTOYEZ DERRIÈRE VOTRE CHIEN

INFOS DIVERSES

Pièges à Frelons Asiatiques simples et « sélectifs »

Pendant l'hiver les fondatrices frelons asiatiques hibernent sous des feuilles, dans des troncs ou même sous les toitures. Avec le redoux qui accompagne le printemps, elles vont sortir d'hibernation pour trouver un endroit afin de construire un nouveau nid.

C'est donc le moment idéal pour les piéger et éviter la prolifération des nids et ce jusqu'au mois de mai.

<u>Voici un exemple de piège sélectif simple à réaliser :</u>

Sur la partie supérieure d'une bouteille d'eau à l'aide d'une perceuse percer 2 trous en face à face de 8mm de diamètre (taille qui permet de laisser passer le frelon asiatique mais pas le frelon européen) au milieu percer 4 trous de 6mm qui permettront aux autres insectes de s'échapper.

Remplir votre piège d'appât : un mélange de bière, sirop ou crème de fruits rouges (cassis, grenadine, fraise) et un peu de vin blanc (attire le frelon asiatique et repousse les abeilles). Les frelons se noieront dans l'appât.

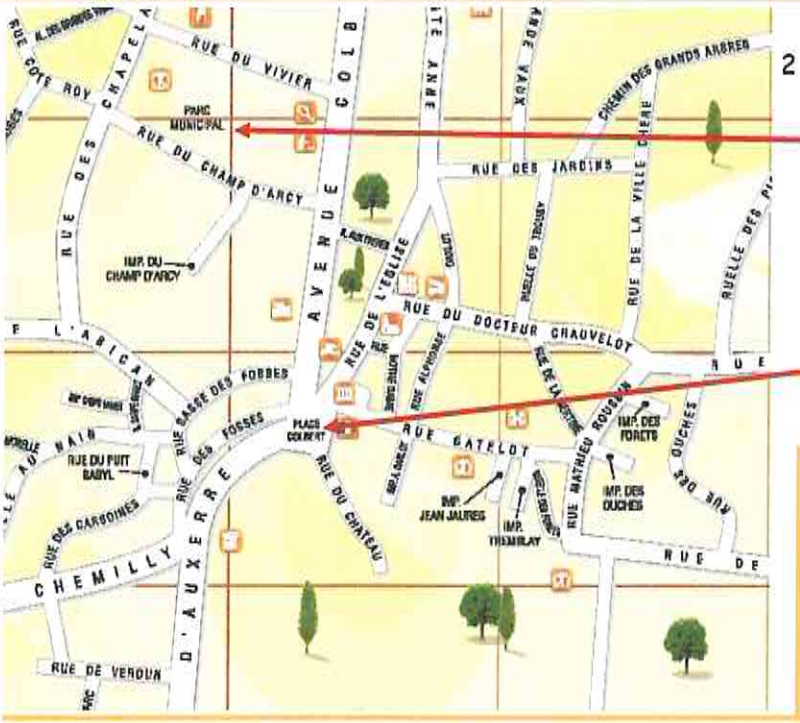

Cabanes à Livres

2 Cabanes à livres sont à votre disposition:

Parc Municipal

Place Colbert

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Samedi

de 10h30 à 12h00

Vous avez également la possibilité de vous inscrire au dispositif opération tranquillité vacances en vous rendant à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez. Dans ce cas, vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Un récépissé vous sera remis en main propre.

La Municipalité organise au Parc Municipal de Seignelay

Lundi 10 Avril à 11h

La chasse aux oeufs de Pâques

Ouvert à tous les enfants de Seignelay âgés de 3 à 12 ans ou scolarisés à Seignelay

Présence obligatoire des parents jusqu'à 8 ans

Espace France Services

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

6 rue Gatelot – 03.86.31.08.17 – france-services@seignelay.fr

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h - le samedi : de 9h30 à 12h.

L'Espace France Services est accessible à tous. Il sert de relais entre vous et les administrations partenaires.

Nos agents d'accueil sont chargés de vous donner une information de 1er niveau et de vous accompagner, selon vos besoins, dans la réalisation de vos démarches en ligne.

Des ordinateurs connectés à Internet sont disponibles pour la réalisation de vos démarches, seul ou aidé d'un de nos agents. Un photocopieur est disponible (service payant).

Avant de vous déplacer, nous vous recommandons de prendre rendez vous.

L'Espace France Services est également un lieu de permanences pour différents partenaires comme l'association Entrain, la Mission Locale, Kadri Christine lâcher prise,... Retrouvez les dates des permanences et coordonnées dans l'agenda ci-joint.

PROCHAINEMENT : le recueil des titres numérisés

Suite à notre demande, nous sommes habilités à traiter les dossiers de demande de carte nationale d'identité et de passeport. Le service est en cours d'installation, nous vous informerons dès qu'il sera actif.

Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur

Les Camions du Cœur

Les camions du cœur viennent les mercredis des semaines impaires de 15h30 à 16h00 sur le parking de la salle des fêtes.

Vous pouvez vous inscrire sur place munis de vos justificatifs de revenus ainsi que de votre loyer ou de vos emprunts immobiliers.

Pour tout renseignement:

06 74 70 88 52 ou 06 71 10 98 58

ENFANCE

Maison de l'Enfance

Le centre de loisirs de Seignelay vous proposent des activités les mercredis et pendant les vacances scolaires, n'hésitez pas à consulter le programme sur notre site: www.seignelay.fr

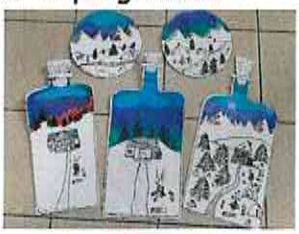

L'Ecole des Arts

La Maison de l'Enfance accueille les enfants de 3 à 12 ans :

-les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 8h20 (périscolaire du matin) et le soir de 16h30 à 18h30 (périscolaire du soir).
-les mercredis de 7h15 à 18h30
-les vacances scolaires (extrascolaire)

N'hésitez pas à contacter notre équipe d'animatrices :

03.86.47.34.16 - 06 10 64 16 39 - maisondelenfance89@orange.fr

Sans oublier la structure Ados animée par Roxane, qui accueille les ados de 13 à 17 ans de façon ponctuelle! Des animations peuvent donc être mises en places en fonction des sollicitations des ados..

06 36 08 00 99

IMPORTANT: fermeture estivale du 31 juillet au 15 aout inclus

Les inscriptions scolaires se feront à partir du 24 avril 2023 en Mairie.

Les dossiers sont également disponibles sur le site de la commune: www.seignelay.fr

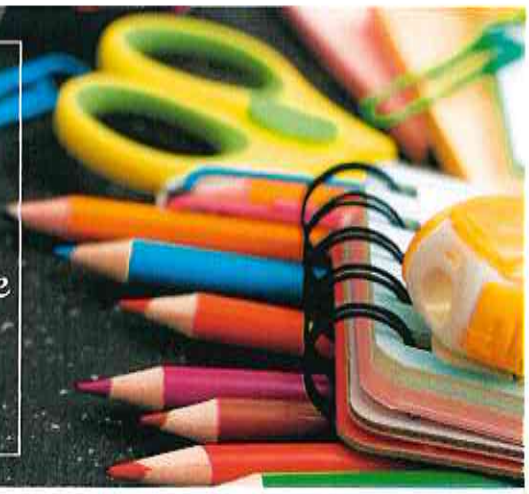

CARNAVAL L'ALDS, avec la participation et le soutien de la Récré des parents, des écoles, de la Maison de l'Enfance et de nombreux bénévoles, a pu organiser le **samedi 18 mars,** le CARNAVAL de Seignelay. A l'issue du défilé de chars, un goûter a été distribué sous le préau de l'école .

Nous remercions tous les participants.

Après le succès de la bourse aux jouets,
LA RÉCRÉ DES PARENTS
organise la

Kermesse de l'école

VENDREDI 23 JUIN

PARC DE LA MAISON DE L'ENFANCE

SPECTACLE ET JEUX
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

⚠ Parents ⚠

pour organiser la kermesse nous allons avoir besoin de vous !

PAR MANQUE DE BÉNÉVOLES POUR L'INSTALLATION, LE RANGEMENT ET LA TENUE DES STANDS, LES PARTIES JEUX, BUVETTE ET/OU RESTAURATION POURRAIENT ÊTRE ANNULÉES...

Réunion d'information prévue le 2 mai

D'AVANCE MERCI !

E.K.O.P.89

Ecole de Krav Opérationnel et Professionnel 89

Efficacité – Simplicité – Rapidité - Réaliste

EKOP 89 vous invite tous les mardis et vendredis à 19H45 à prendre soin de votre corps et de votre mental en apprenant à vous défendre contre des agressions diverses et variées.

La licence annuelle diminue pour les derniers mois de l'année

Venez découvrir le KOP avec un cours d'essai offert.

Pour plus de renseignements contactez-nous au *06.12.10.68.79*

Communication associations

La commune met à votre disposition plusieurs outils de communication, n'hésitez pas à les utiliser pour informer au mieux la population !

- Panneaux d'informations : vous pouvez commander un jeu d'affiches auprès d'AGF : *agfcom@orange.fr.*
- Panneaux lumineux: transmettez nous un texte concis, nous le diffuserons
- Site internet de Seignelay
- Page Facebook de Seignelay

VIE ASSOCIATIVE

Les Sapeurs Pompiers du Corps de Première Intervention de SEIGNELAY sont heureux et fiers d'intégrer le troisième des enfants CHENU. Après Gaspard en juillet 2020 et Enzo en juillet 2021, c'est au tour de Loïs de rejoindre nos rangs. Les deux premiers ont commencé leur activité à l'occasion des NAP (Nouvelles Activités Périscolaire), en CM2, que nous avons encadré pendant plusieurs années avant de rejoindre tous les trois la section de Jeunes Sapeurs Pompiers de Ligny le Chatel. A la fin de leur formation JSP, nous avons pu accueillir des jeunes formés, volontaires et dynamiques.

Les plus âgés ont représenté le centre en se qualifiant au cross national des sapeurs pompiers de France. Nous espérons que Loïs suivra l'élan de ses frères et ira à son tour représenter le CPI de SEIGNELAY et le SDIS 89.

C'est la première fois que nous comptons trois frères au sein de notre CPI. Les alertes pendant les repas de famille risquent de faire des trous autour de la table.

Nous les remercions pour leurs engagements et leur souhaitons une longue carrière chez les Sapeurs-Pompiers.

FESTIVAL DE MUSIQUE

Samedi 10 juin à partir de 19h

Parc de la Maison de l'Enfance

Entrée libre et restauration sur place

Le Comité des fêtes

" LE TRAINE-CUL " est un sport mécanique à la portée de tous.

De par son activité professionnelle, Germain TISON préparait des véhicules pour le cinéma, c'est à lui que nous devons l'idée originale d'organiser des courses de Traine-cul. Cette idée s'est concrétisée lors d'une conversation avec son ami, Bernard GOBILLOT, qui recherchait une nouvelle animation pour une fête organisée par un club sportif.

La 1ère manifestation s'est déroulée un jeudi de l'Ascension, le 20 MAI 1993 à SEIGNELAY et depuis, devant le succès remporté par cette première, d'autres exhibitions ont suivi.

Un cahier des charges a été établi, réglementant la conception du véhicule et les conditions de sécurité sur le circuit. Depuis quelques modifications ont été apportées et nous tenons à préciser, qu'à ce jour, aucun accident n'est à déplorer.

L'idée de départ n'était pas d'organiser des courses mais de présenter au public un spectacle organisé avec des véhicules personnalisés. Les pilotes se sont pris au jeu et maintenant, l'exhibition de Traine-cul est devenue une compétition amicale, tout en présentant des véhicules décorés suivant le goût de chacun.

Définition du TRAINE-CUL : c'est une voiture de récupération, de puissance maximum " 7CV ", que l'on coupe derrière, le montant central de la carrosserie et qui repose sur deux roulettes arrières. Le véhicule doit rester avec ses pièces d'origine sauf la carrosserie qui peut être modifiée de façon humoristique. Les concepteurs ont la possibilité de se faire sponsoriser pour amortir ou rembourser leurs frais de réalisation. Le pilotage de ces engins est particulier du fait de l'empattement court, du manque d'adhérence sur l'arrière et du circuit sinueux sur terre.

Pour participer à une exhibition, le véhicule doit correspondre au cahier des charges et être contrôlé par la commission d'homologation de notre association et payer une licence de 100€ (assurance comprise). Ce sport se pratique dès l'âge de 16 ans avec autorisation parentale. (RdV en 2024 pour 2 jours de folie pour fêter les 30 ans de l'association).

Dates des démos 2023 = 28 mai et 29 octobre & retrouvez-nous dans différentes manifestations, style fête de l'agriculture dans l'Aube ou dans l'Yonne.

Mail : tcs89seignelay@outlook.fr - Tel : 06.02.10.48.61 - Instagram : Tcsseignelay - tik-tok = tcs89seignelay

Le T.C.S 89

Le Marché de Seignelay

Tous les samedis matins, vous trouverez régulièrement en fonction des saisons sur le marché : des fruits et légumes, des savons artisanaux, du miel, du champagne,...

NOUVEAU: Au Terroir Comtois : Boucherie Charcuterie Franc-Comtoise
Madame MATIVET : 06.24.62.07.78

Vous souhaitez vendre sur le marché, que ce soit régulièrement ou occasionnellement, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03 86 47 72 83/mairie@seignelay.fr afin de réserver votre emplacement gratuit.

Le Marché de Seignelay s'associe à la Farm Shop

La Farm Shop vous convie à l'inauguration de son magasin

A cette occasion, les commerçants de la commune seront présents sur le marché des producteurs locaux Impasse du Tacot :

La Savonnerie de Claire, Le Fournil de Seignelay, Vert'tige Fleuriste, et bien d'autres vous y attendent!

NOUVEAU

BOUARD Marie-Hélène
Psychologue clinicienne
mhbouard.psy@gmail.com

07.66.09.05.36

6, rue Gatelot
89250 SEIGNELAY

Adultes, enfants, adolescents, familles
Formée en EMDR, Makaton, Snoezelen

Retrouvez tous nos commerçants, artisans et professionnels de santé sur notre site internet: www.seignelay.fr

Vous habitez Seignelay, vous créez votre entreprise, vous devenez autoentrepreneur, vous n'apparaissez pas dans nos artisans, commerçants ou professionnels de santé,... N'hésitez pas, contactez-nous, et nous ferons le nécessaire : Mairie de Seignelay - 03 86 47 72 83 - mairie@seignelay.fr